



La Soupe au caillou

Par l'équipe du Collectif

Numéro 358

12 juin 2012



Bougeons!

Nourrir l'action avec l'analyse du budget du Québec 2012-13

Demain, 13 juin, la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics tient une journée nationale d'actions partout au Québec (voir l'affiche ci-contre). Cette journée vise à dénoncer la loi spéciale adoptée par le gouvernement, qui menace les droits et libertés des citoyenNEs, et à rappeler qu'il existe des alternatives à la « révolution tarifaire » en cours.

Justement, le Collectif publie une analyse pour mieux comprendre les finances publiques et les décisions politiques qui se cachent derrière. Produite par Vivian Labrie, qui effectue ce patient travail depuis 1998, elle vise à saisir l'an 3 de l'ère des budgets Bachand « quand on veut dire non à ce qui génère la pauvreté, les inégalités et l'exclusion [et] oui à ce qui fait avancer vers un une société et un monde sans pauvreté ».

Il ressort de cette analyse que les conditions pour une remise en question globale des diktats de l'économie, notre conception de la richesse par exemple, ne sont pas réunies aujourd'hui. Cependant, des incontournables méritent une attention particulière pour les tenantEs de la justice sociale : la hausse des frais de scolarité, la contribution santé, les hausses de tarifs d'électricité à venir et la couverture des besoins de base de touTEs. La question se pose : avec ces mesures et bien d'autres, le gouvernement cherche à améliorer le niveau de vie de qui? L'article et l'analyse détaillée compilée des budgets du Québec qui l'accompagne sont disponibles au http://pauvrete.qc.ca/article.php?id_article=800.

**13
JUIN
JOURNÉE
NATIONALE
D' ACTIONS
PARTOUT
AU QUÉBEC**

**UNE LOI SPÉCIALE INACCEPTABLE
DES HAUSSES APPAUVRISANTES
LEURS SOLUTIONS
NE SONT PAS LES NÔTRES
DES ALTERNATIVES EXISTENT!**

 Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics
www.nonauxhausse.org

Préjugés et société... pages 2 et 3
L'assurance-chômage attaquée... page 2

Préjugés et société

Voici quelques réflexions sur les préjugés, dans la foulée du Carrefour de savoirs sur la lutte aux préjugés. Elles acquièrent une pertinence toute spéciale dans la conjoncture, où on peut voir mythes et préjugés se déverser sur la place publique : étudiantsEs, carrés rouges, manifestantEs, qu'est-ce qu'on n'a pas entendu à leur propos!

L'effet perroquet

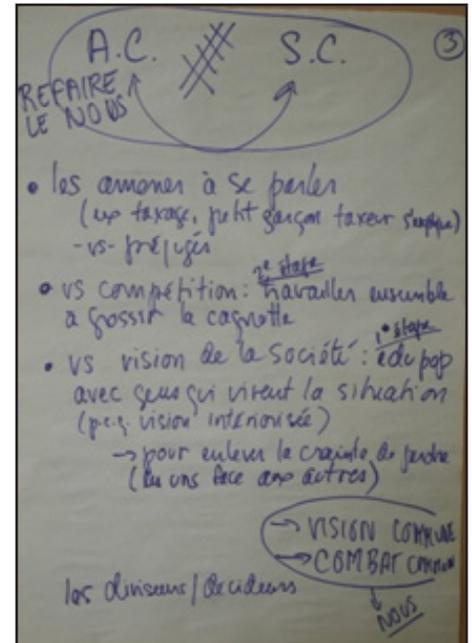
Déconstruire les préjugés, c'est long : il faut informer, écouter, argumenter. Ça prend du temps, ça brûle de l'énergie. Mais implanter un préjugé, c'est rapide : car le préjugé est un raccourci, justement. Il met de côté l'observation, la réflexion, l'analyse, pour attraper un jugement tout fait – un préjugement – et le répercuter. Quand les médias s'en mêlent, notamment les radios-poubelles,

ça donne ce que quelqu'une a appelé « l'effet perroquet », la répétition haut et fort des pires niaiseries, qui s'imposent alors dans l'espace social.

Et puis, même si on réussit à déconstruire les préjugés de nombreux individus, des changements individuels ne produisent pas un changement collectif. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire de la sensibilisation avec les personnes. Mais il faut être conscientEs que ça ne suffira pas à changer miraculeusement la société et à éradiquer les préjugés. Comme on le disait dans un article précédent (Soupe au caillou 355), peut-être que pour éliminer les préjugés, il faut plutôt construire le « nous ».

Des divisions multiples

Souvent, on parle comme si les préjugés contre les personnes en situation de pauvreté divisaient



(suite en page 3...)

Projet de loi budgétaire C-38

L'assurance-chômage attaquée

Par l'entremise de son gigantesque projet de loi budgétaire C-38, le gouvernement fédéral s'apprête à restreindre les conditions d'admissibilité de l'assurance-chômage. Les changements qu'il veut apporter à ce programme de sécurité du revenu auront de graves répercussions sur énormément de personnes, particulièrement celles vivant dans une région où l'économie repose principalement sur une activité saisonnière comme l'agriculture, le tourisme, la forêt ou la pêche, mais aussi sur celles qui travaillent à forfait ou qui ont un statut précaire.

Un préjugé tenace

Les modifications du gouvernement fédéral visent à créer trois catégories de chômeurEs, selon la fréquence de leur recours à l'assurance-emploi. Ainsi, les travailleurEs qui se retrouvent fréquemment au chômage pourraient se voir obligéEs après seulement six semaines, et sous peine de perdre leur prestation, d'accepter à peu près n'importe quel emploi – même si celui-ci offre de

moins bonnes conditions salariales que le précédent, même s'il se trouve à des dizaines de kilomètres du lieu où habite la personne.

Cette catégorisation des prestataires de l'assurance-chômage n'est pas sans rappeler les catégories à l'aide sociale (c'est-à-dire avec ou sans contraintes à l'emploi), à partir desquelles le montant des prestations d'une personne est déterminé. Ce n'est pas un hasard : un même préjugé, très tenace, hante l'action gouvernementale au provincial comme au fédéral. Ce préjugé, c'est celui qui laisse entendre que les personnes ayant recours à un régime de sécurité du revenu sont paresseuses, voire même un peu fraudeuses ; et que si le montant des prestations dépasse un certain seuil, les personnes vont préférer végéter chez elles plutôt que de chercher un emploi. Bref, il s'agit encore et toujours du préjugé qui, selon le cas, fabrique de toutes pièces, pour mieux les opposer, un « bon » et un « mauvais » pauvre, une « bonne » et une « mauvaise » chômeuse.

Alors que le mouvement social québécois lutte depuis des années pour que le gouvernement provincial abolisse les catégories à l'aide sociale, voilà donc que le gouvernement fédéral introduit à son tour des catégories aussi arbitraires qu'injustes là où il n'y en avait pas. La belle affaire!

Une politique idéologique

Le pire dans tout ça, c'est qu'à l'heure actuelle, la caisse de l'assurance-emploi s'autofinance sans aucun problème. Alors pourquoi un tel changement dans les règles d'admissibilité? La ministre responsable de ce dossier, Diane Finley, n'a pas cru bon répondre à cette question.

Qu'elle ne perde pas sa salive. Ceux et celles qui s'opposent au projet néolibéral de démantèlement des institutions publiques sauront reconnaître sa réforme pour ce qu'elle est : une énième attaque purement idéologique à l'endroit du filet de protection sociale. 🌱

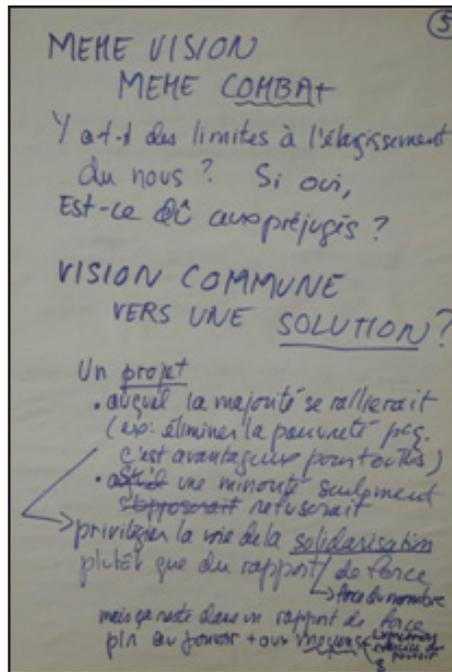
(...suite de la page 2)

le monde en deux classes : celle qui vit la pauvreté (« nous », incluant les non-pauvres qui ont fait alliance avec les pauvres) et celle qui a des préjugés contre les pauvres (« eux », les riches). Ce n'est pas si simple!

Car « nous » sommes divisés. À l'intérieur du « nous » que nous formons, il y a encore des préjugés, qui provoquent des oppositions. Le carrefour a approfondi cela en analysant la question des catégories à l'aide sociale. Alors que le mouvement citoyen, de façon large, porte la revendication de l'abolition des catégories à l'aide sociale, on voit que des personnes et des groupes « avec » ou « sans » contraintes sévères à l'emploi ne s'entendent pas sur cette lutte.

Ici, on pense que la division est créée d'abord par les préjugés intériorisés : les personnes sans contraintes à l'emploi sont vues comme des mauvaises pauvres, des paresseuses. Les personnes avec contraintes ne veulent pas être associées à cette image négative et s'en distancient.

Ensuite, il y a une certaine vision de société qui prétend que les moyens de l'État sont trop limités pour augmenter les ressources consacrées à la sécurité du revenu. Cette vision de société est celle des groupes dominants, portée par le gouvernement, les médias, quelques *think tanks*, et elle est adoptée par une bonne partie de la population.



D'où une compétition entre les catégories à l'aide sociale : la catégorie « avec » contraintes craint d'être perdante au change et de voir ses prestations diminuer si tout le monde se retrouve au même niveau.

Construire le « nous »

Comment reconstruire le « nous » au-delà de ce qui divise les personnes assistées sociales? La première chose à faire, c'est de l'éducation populaire, pour remplacer la vision d'un État en manque de moyens par celle d'un État qui choisit où appliquer les ressources qu'il a.

Changer la vision rend possible de travailler ensemble à faire grossir la cagnotte consacrée à la sécurité du revenu. La compétition n'a plus raison d'être, au contraire. Elle se transforme en lutte commune dans une vision partagée.

La vision commune et l'expérience d'un combat commun construisent un « nous ». Elles amènent les deux groupes à se parler et à perdre leurs préjugés.

Élargir le « nous »?

Plusieurs souhaitent qu'on provoque le changement social par la voie de la solidarité, c'est-à-dire en ralliant l'ensemble de la société à la cause de la justice sociale, plutôt que par la voie du rapport de force, dans une lutte qui divise. Quelle vision commune porterait au maximum un combat commun pour une société meilleure? Jusqu'où peut-on élargir le « nous »?

Ne se heurte-t-on pas à des refus de la part de ceux qui profitent de ce monde inégal? Ne se retrouve-t-on pas alors dans la nécessité d'un rapport de force par rapport aux pouvoirs qui protègent les privilèges, les inégalités et la domination des puissants?

Voici le Carrefour en plein dans les grandes questions qui secouent actuellement le Québec, dans l'ébullition de la lutte étudiante et de l'immense mobilisation sociale qui en est sortie. 🌱

NOUS

La publication de *La Soupe au caillou* est rendue possible grâce à la contribution financière du Carrefour d'animation et de participation à un monde ouvert (CAPMO)



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165, de Carillon, local 309, Québec (QC), G1K 9E9

Téléphone: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740 / Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca